



REPUBLIQUE FRANCAISE

**METROPOLE DU GRAND PARIS**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS  
DU 15 MAI 2020**

**CM2020/05/15/07 : RAPPORT 2019 SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES  
FEMMES ET LES HOMMES**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 7 mai 2020  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208  
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER  
SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

**LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5219-1, L. 2311-1-2 et D. 2311-16,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 34 relatif à la création d'emplois par l'organe délibérant et son article 53,

**Vu** la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

**Vu** la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes et notamment son article 61,

**Vu** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

**Vu** l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

**Vu** l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuités budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales,

**Vu** le décret n°88-546 du 6 mai 1988 fixant la liste des établissements publics mentionnés à l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Vu** le décret d'application n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

**Vu** le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique,

**Vu** l'avis favorable du comité technique du 5 mai 2020,

**Considérant** qu'il convient préalablement au vote du budget 2020 de présenter au Conseil un rapport de la situation de l'égalité femmes-hommes,

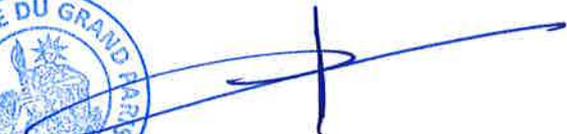
### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes établi par la métropole du Grand Paris préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2020.

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Le Président de la  
métropole du Grand Paris



  
Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison